

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SOMMERAU**  
**COMMUNE DELEGUEE DE BIRKENWALD**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**N°2/2022 EN DATE DU 20 OCTOBRE 2022 A 19 H**

Nombre de conseillers élus : ..... 05  
 Nombre de conseillers en fonction : ..... 05  
 Quorum : ..... 03  
 Nombre de conseillers présents en séance : . 04    Nombre de Votants : 04 dont    0 procuration  
 Convocation : ..... 10 octobre 2022 par le maire délégué Claude HEIM  
 Date de publication sur le site internet communal    26 octobre 2022  
 Date affichage liste des délibérations :            26 octobre 2022  
 Date de transmission au contrôle de légalité :        26 octobre 2022 (par le Maire de Sommerau)

L'an deux mil vingt deux le vingt octobre à dix neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Communal de la commune déléguée de BIRKENWALD, salle de la mairie sous la présidence de HEIM Claude, Maire délégué.

Étaient présents :

HEIM Claude.....maire délégué de BIRKENWALD  
 BRUNNER Bruno  
 GUTH Julien  
 KIEFFER Josiane

Absente excusée :

SCHALL Véronique

Absent(s) non excusé(s) : ----

Secrétaire de séance : GUTH Julien

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT)
2. Avis de la commune déléguée de BIRKENWALD en vue de l'instauration et de la modification du droit de préemption urbain sur la commune de Sommerau

M. le Maire délégué ouvre la séance à 19 Heures et salue les membres présents.

**DCM 2022-03 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**

*Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. GUTH Julien est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Pour : ..... à l'unanimité*

*Contre : ---*

*Abstention : ---*

**DCM 2022-04 : Avis de la commune déléguée de BIRKENWALD en vue de l'instauration et de la modification du droit de préemption urbain sur la commune de Sommerau**

*Point 2*

**M. HEIM Claude, Maire délégué, expose aux membres du conseil de la commune déléguée :**

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme. Il peut être également exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites opérations et actions d'aménagement. A ce titre, il peut être instauré sur tout ou partie des zones urbaines et à urbaniser délimitées par un plan local d'urbanisme.

Suite à la création de la commune nouvelle de Sommerau et l'élaboration de son plan local d'urbanisme, le Maire propose d'ajuster le périmètre du droit de préemption urbain instauré à Birkenwald, Salenthal et Singrist afin de le mettre en cohérence avec le nouveau zonage et de l'instaurer sur la commune déléguée d'Allenwiller. Le droit de préemption portera sur les zones U, 1AU et AUX du document nouvellement approuvé.

Le Conseil Communal est appelé à en délibérer et à émettre un avis..

**Décision du Conseil communal :**

**LE CONSEIL DE LA COMMUNE DELEGUEE,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2113-17, L.2511-13, L.2511-15 et R.2511-3 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Birkenwald en date du 10 juin 2008 instaurant le droit de préemption urbain ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Salenthal en date du 25 juin 2008 instaurant le droit de préemption urbain ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Singrist en date du 9 février 2010 instaurant le droit de préemption urbain ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 11 juillet 2022 ;
- Vu la saisine du maire de Sommerau en date du 26 septembre, accompagnée du projet d'instauration et de modification du droit de préemption urbain tel qu'il sera soumis au conseil municipal ;
- Vu les plans des périmètres DPU envisagés transmis avec la convocation et présentés en séance,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire délégué relatif au droit de préemption urbain;

**Considérant** l'utilité de disposer du droit de préemption urbain sur la totalité des zones U, 1AU et AUX du plan local d'urbanisme approuvé ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE LA COMMUNE DELEGUEE**

- **Décide** de donner **un avis favorable** à la modification du périmètre du droit de préemption urbain à Birkenwald, Salenthal et Singrist et à l'instauration du droit de préemption urbain à Allenwiller pour le faire porter sur la totalité des zones U, 1AU et AUX du plan local d'urbanisme approuvé, conformément aux plans joints à la présente ;

- **Dit que** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire de la commune de Sommerau, pour affichage et transmission aux services de l'État en application de l'article L.2511-23 du code général des collectivités territoriales.

*Pour : ..... unanimité*

*Contre : -*

*Abstention :*

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question posée, Monsieur le Maire délégué lève la séance à 20H00.*

*Le présent document est adopté immédiatement.*

*Le secrétaire de séance*

*GUTH Julien*



*Fait et clos à BIRKENWALD le 20 octobre 2022*

*Le Maire délégué  
Claude HEIM*







**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

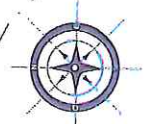
 Périmètre d'application du Droit de Préemption urbain

échelle 1/5000e

Vu pour être annexé à la délibération du CC de Sommerau en date du 14.10.2022  
Le Maire, délégué  
*Claude HEIN*



ALLENWILLER





**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

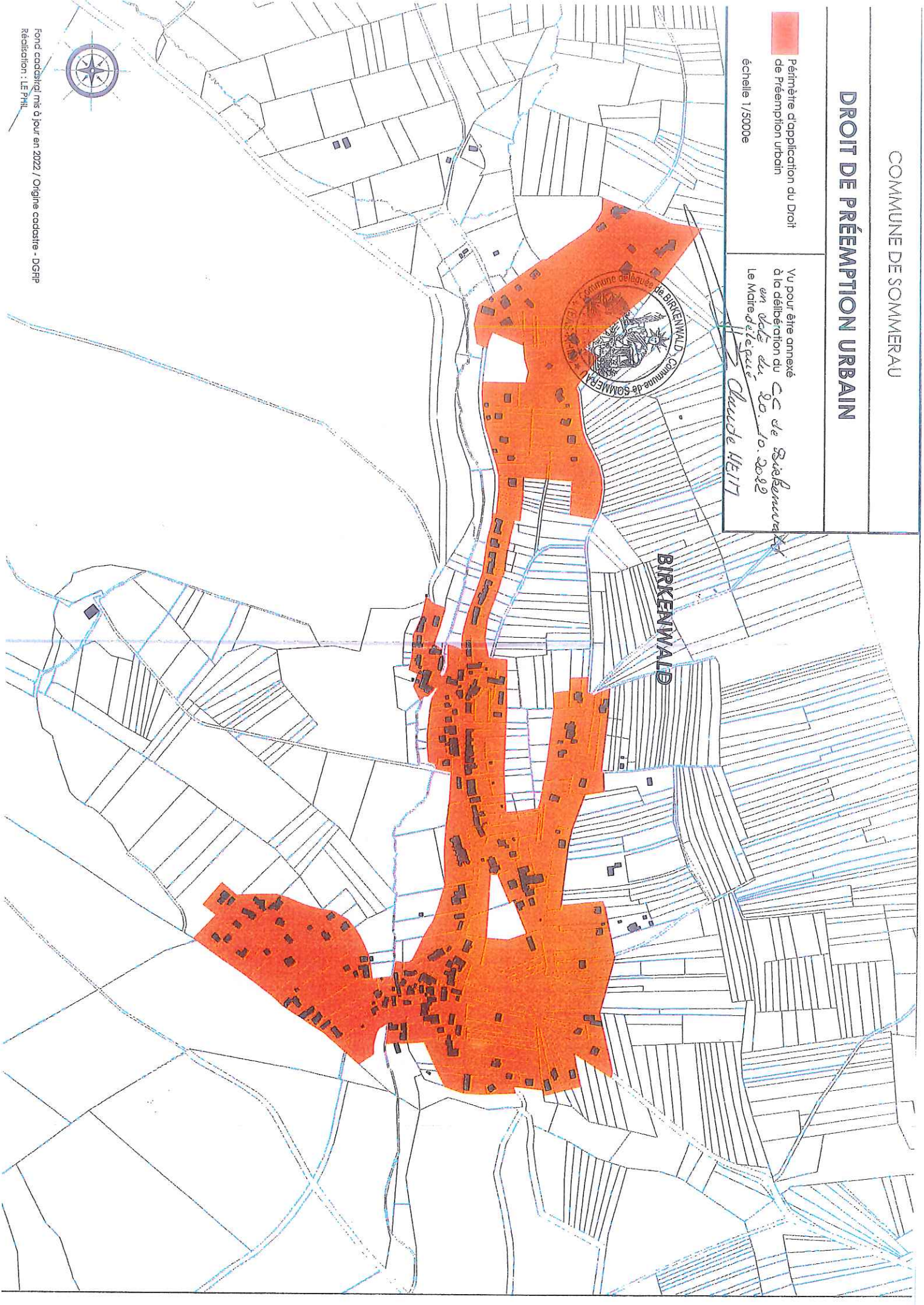
Périmètre d'application du Droit de Préemption urbain

échelle 1/5000e

Vu pour être annexé à la délibération du CC de Sommerau en date du 20.10.2022  
Le Maire délégué  
*Claude HEIT*



**BIRKENWALD**





COMMUNE DE SOMMERAU

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Périmètre d'application du Droit  
de Préemption urbain



échelle 1/5000e

Vu pour être annexé  
à la délibération du CC de Sommerau  
en date du 20.10.2022  
Le Maire, délégué Claude HEIM



SALENTHAL





**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

■ Périmètre d'application du Droit de Préemption urbain

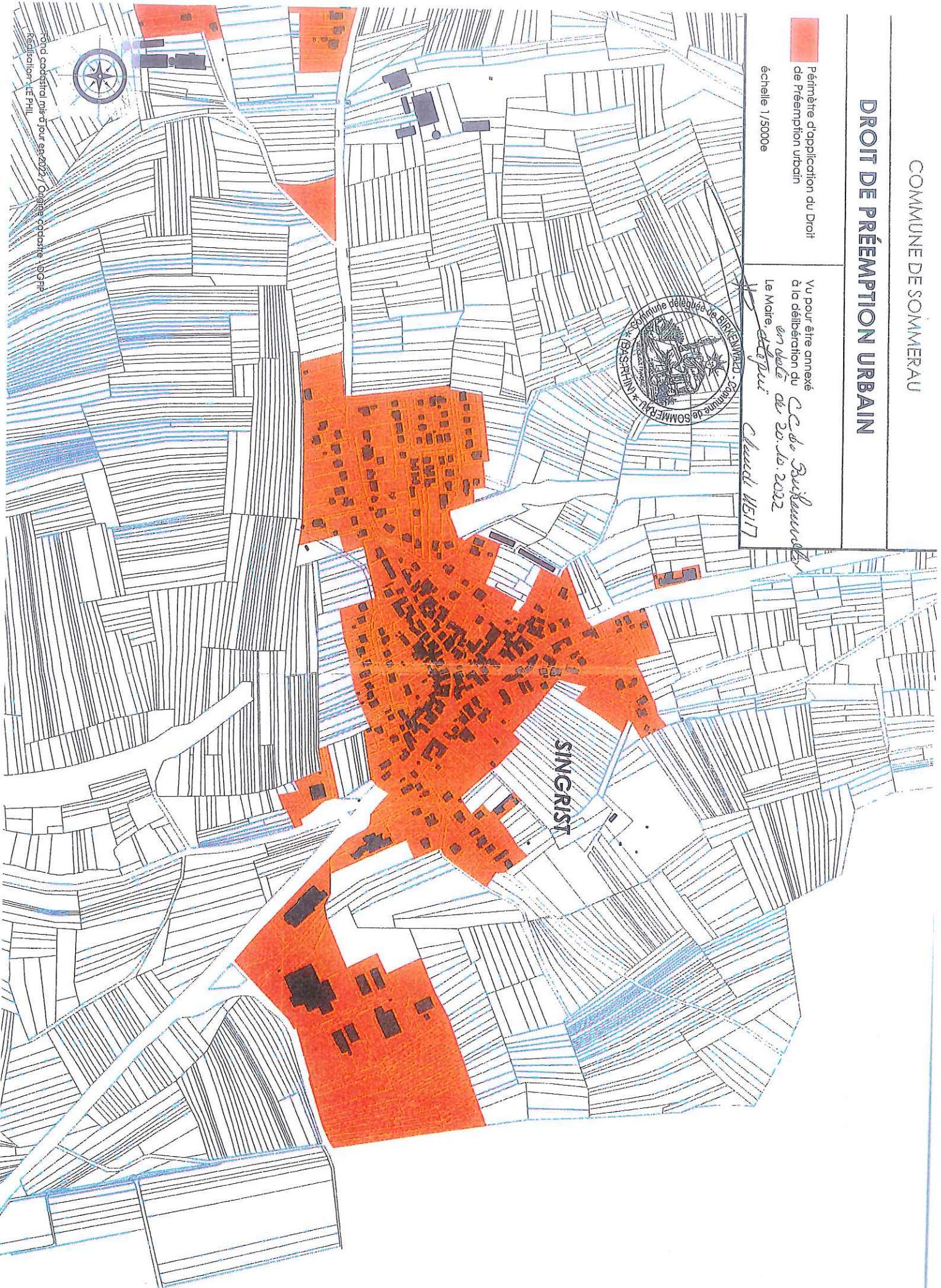
échelle 1/50000

Vu pour être annexé à la délibération du *C.C. de Sommerau*  
en date du 20.10.2002

Le Maire, *de la Rue*  
*Charles WEITZ*





SINGRIST





# CONSEIL COMMUNAL DE BIRKENWALD

## SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

 <input type="checkbox"/> BRUNNER Bruno	 <input checked="" type="checkbox"/> HEIM Claude	 <input type="checkbox"/> KIEFFER Josiane	<input type="checkbox"/> SCHALL Véronique
 <input checked="" type="checkbox"/> GUTH Julien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

P Procuration



